

Les
ÉCHOS
du *Granier*

30



***Passez
de bonnes fêtes !***

Etat civil

Naissances*

* La commune ne peut diffuser, sans le consentement des parents, la naissance de leur(s) enfant(s). Pour la parution d'une naissance dans le bulletin municipal, les parents doivent nous informer par mail :

etatcivil@chapareillan.fr

Maël MERGOUD dit LAMARCHE

28 octobre

Décès

Michèle COUPLAIX

1er novembre

Erratum

Dans notre dernier bulletin municipal, nous avons relayé une information de la communauté de communes du Grésivaudan concernant l'investissement à plusieurs dans un broyeur.

Malheureusement, cette information ne concerne pas les habitants de Chapareillan, qui dépendent, pour la gestion des déchets, du SIBRECSA.

Nous sommes désolés pour les habitants qui ont déposé un dossier et qui se sont vu refusé cet achat.

3 .	Éditorial
4 / 10 .	Vie Municipale
11 / 13 .	Aménagements & Travaux
14 / 15 .	Enfance & Jeunesse
16 .	Bibliothèque
17 .	Vie locale
18 .	Vie Associative
19 .	Infos de la Vallée
20 .	Il était une fois Chapareillan

C.P.A.M.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Mercredis, semaines impaires

8^H30 / 10^H30 - Sur rendez-vous

☎ : 36 46

A.D.P.A.

Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie

Lundis et jeudis (sauf 4^{ème} jeudi du mois)

8^H30 / 12^H00 - Sur rendez-vous

4^{ème} jeudi du mois

13^H30 / 16^H00 - Sur rendez-vous

☎ : 04 76 92 18 82

L'ESSENTIEL AU QUOTIDIEN

Service d'Aide & d'accompagnement à Domicile (S.A.A.D)

Vendredis (sauf 3^{ème} vendredi du mois)

9^H00 / 12^H00 et 14^H00 / 17^H00

3^{ème} samedi du mois

9^H00 / 12^H00 et 14^H00 / 17^H00

lessentielauquotidien@hotmail.com

www.lessentielauquotidien.fr

☎ : 06 58 42 92 48

CONTACT

Mairie

24 place de la mairie

CS 60077

38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

lundi

8^H30 / 12^H00

mercredi :

8^H30 / 12^H00

vendredi

8^H30 / 12^H00

E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

Site :

www.chapareillan.fr

Facebook :

[@mairiedechapareillan](https://www.facebook.com/mairiedechapareillan)



Martine VENTURINI
Maire de Chapareillan

La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées par l'Etat modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. C'est le cas bien évidemment à Chapareillan, confronté à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre village.

Preuve en est, les différentes manifestations et festivités ont dû être reportées ou annulées, malgré l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles, commerçants, agents municipaux et élus de la municipalité.

Cependant notre village ne reste pas inactif grâce à tous les acteurs locaux cités précédemment.

De notre côté, nous poursuivons la mise en œuvre de notre programme.

2022 verra se mettre en place la première phase de notre projet de vidéoprotection. Mieux prévenir encore les atteintes à la tranquillité, aux biens et aux personnes, donner les moyens supplémentaires aux autorités compétentes, tels sont les objectifs de notre programme.

Le restaurant scolaire fera peau neuve avec son importante restructuration dont les travaux ont commencé : augmentation de la capacité d'accueil, optimisation des usages et des accès, rénovation du dojo, amélioration des performances thermiques, passage en self...

Durant ces travaux, la salle polyvalente a été transformée en cantine par mesure d'hygiène. Nous ne pourrions malheureusement pas l'utiliser pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui n'aura pas lieu cette année.

La neige précoce de cette année nous annonce les fêtes de Noël. Fêtes dont j'espère que chacun d'entre vous puisse se ressourcer et se retrouver autour de moments chaleureux.

Comme chaque année à cette période, les agents des services techniques œuvrent au déneigement et au salage de notre commune. Je demande que nous participions tous à leurs efforts en veillant le plus possible à leur faciliter la tâche. Veillons notamment à ne pas stationner sur la chaussée afin de permettre l'accès aux véhicules de déneigement.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, de passer un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Agenda

**Commémoration
du 19 mars 1962**
Samedi 19 mars

*Suite au contexte sanitaire, toutes les
manifestations prévues
sont annulées.*

Élections présidentielles : inscriptions sur les listes électorales

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.

Pour les nouveaux arrivants, nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de Chapareillan au guichet de la mairie, par téléprocédure (service-public.fr), par courrier (date de réception faisant foi) au plus tard le sixième vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin soit le vendredi 4 mars 2022. Les demandes par mail ne sont pas prises en compte. Une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois sont à fournir.

Cette démarche aura pour conséquence la radiation de la liste électorale sur laquelle vous étiez précédemment inscrit.

Chaque citoyen peut vérifier sa commune d'inscription (nom de jeune fille pour les femmes mariées), en se connectant sur le site : service-public.fr



Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. À défaut, l'électeur s'expose au risque d'être

radié de la liste électorale en question.

Une refonte des listes électorales sera organisée en 2022. Chaque électeur recevra donc une nouvelle carte électorale.



Les déjeuners du Saint-Roch

L'objectif est de permettre à des personnes retraitées vivant seules de se retrouver autour d'un moment convivial.

Les déjeuners du Saint-Roch ont lieu le 3^e vendredi du mois à la salle Saint-Roch.

Vous devez vous inscrire en mairie, le mardi précédant le déjeuner et poser votre règlement le mercredi au plus tard.

Prochains déjeuners : vendredi 21 janvier ; vendredi 18 février ; vendredi 18 mars.

Renseignements et inscriptions :

 : 04 76 45 22 20

Colis de Noël



250

C'est le nombre de personnes de plus de 70 ans qui ont bénéficié des colis de Noël offerts par la commune

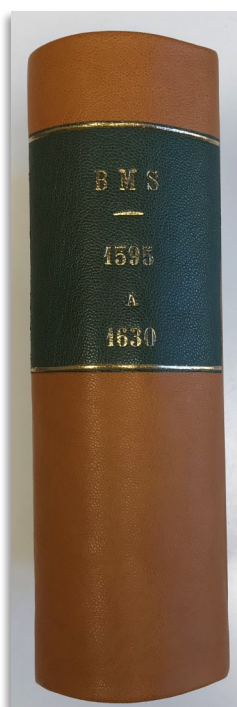
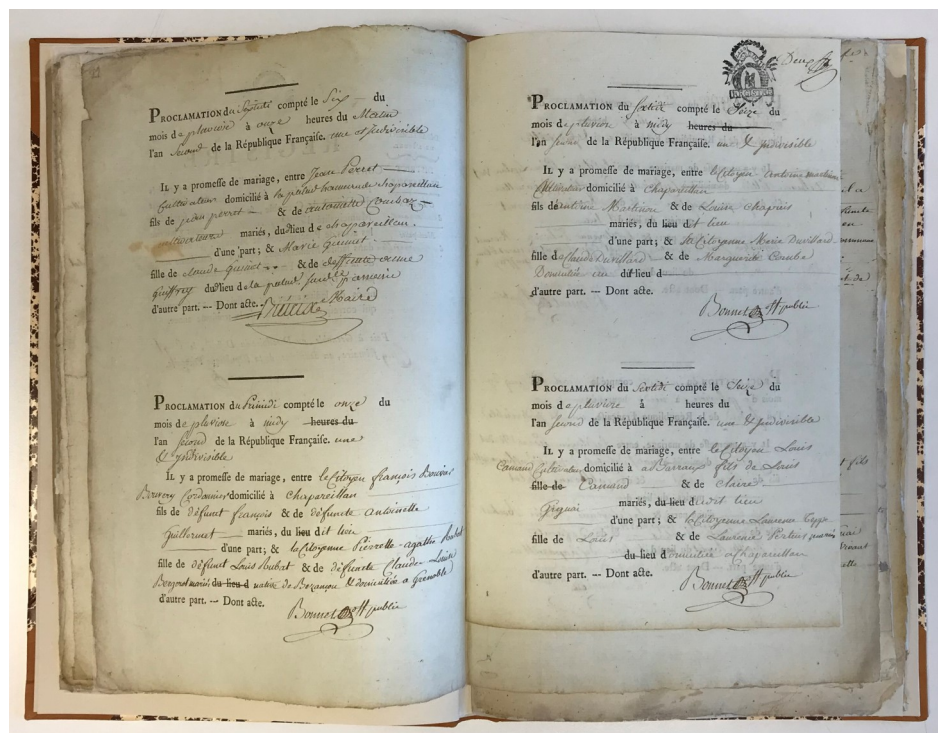
Archives municipales de Chapareillan

La commune de Chapareillan possède deux registres paroissiaux datant du XVI^e siècle.

Ces ouvrages sont une source d'informations qui a permis à la collectivité de publier deux livres sur son histoire, malheureusement ils laissaient apparaître des signes de détériorations importantes nécessitant une rapide restauration.

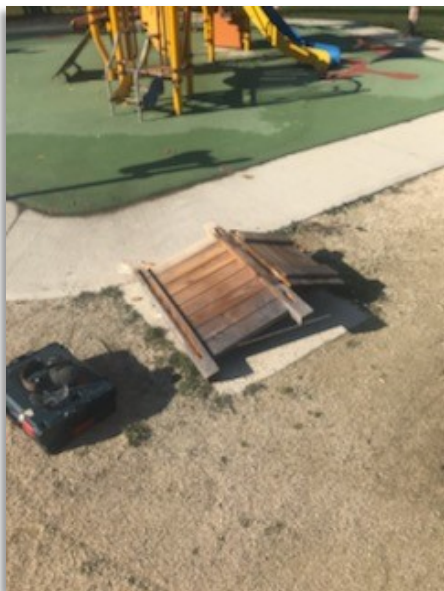
Grâce aux subventions du Département et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), ces ouvrages ont pu être restaurés par un atelier de reliure recommandé par les Archives Départementales de l'Isère.

Le maintien dans ses lieux de ce précieux patrimoine écrit est très important pour la collectivité, il est sa mémoire, son histoire.



Vandalisme : ça continue !

Dans la nuit du 5 au 6 novembre, des actes de vandalisme ont eu lieu dans le Parc du Granier. La cible des vandales : les poubelles. Deux d'entre elles ont été détériorées.



912

*C'est le coût TTC
des 2 poubelles détériorées,
sans compter le temps d'installation
par les services techniques*



Parlons bien ! Parlons chiens !

Chien de garde et de défense ou chien d'attaque

Si vous détenez un chien dit « catégorisé », vous devez faire une demande de permis. Si vous ne l'avez pas encore déclaré, il vous faut régulariser la situation rapidement.

L'absence de permis est passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à 750 €.

À défaut de régularisation, votre chien pourrait être placé en fourrière. Les frais de capture, de transport, et de garde seraient à votre charge.

Votre chien a moins de 8 mois : vous devez faire une demande de permis provisoire. Ce permis est valable jusqu'au premier anniversaire de votre chien. Après, il faudra demander un permis de détention.

Votre chien a plus de 8 mois : vous devez faire une demande de permis de détention. Ce permis est valable sans limitation de durée. Cependant, vous devez vérifier régulièrement qu'il remplit les conditions de détention (vaccin contre la rage valide, assurance garantissant la responsabilité civile de l'animal pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers, en cours de validité ...) ; dans le cas contraire, le permis de détention devient caduc.

Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du permis, le permis de détention doit être présenté à la mairie du nouveau domicile. Le permis est gratuit.

Vous trouverez le formulaire de demande (Cerfa 13996*01) ainsi que la liste des pièces à fournir sur le site du servicepublic.fr

Ces chiens doivent être tenus en laisse et muselés sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs et des extérieurs affectés à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires (couloirs, parcs, parking...), dans les lieux publics, dans tous les locaux ouverts au public et dans les transports en commun.

Chien en divagation ou en promenade

Il est tout à fait normal, pour une promenade, de sortir son animal de compagnie pour qu'il se défoule.

Cependant, lorsque vous le sortez de votre propriété, il doit rester sous votre contrôle et votre autorité. Il doit être en permanence sous votre surveillance effective et ne pas se trouver hors de portée de votre voix pour ne pas être considéré « en divagation ».

Conformément à l'arrêté municipal du 4 mai 2017, tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Tous les animaux domestiques (chiens, chats...), ainsi que les ânes, chevaux, mulets... sont interdits dans le parc public. Cette interdiction ne s'applique pas au chien guide accompagnant les non-voyants (Article 17 de l'arrêté municipal du 8 juillet 2019).

Récompensés pour l'embellissement de la commune

Le 2 novembre dernier, les élus ont récompensé l'ensemble des participants aux concours « jardins et balcons fleuris » et « illuminations de Noël ».



*Les participants au fleurissement et aux illuminations de Noël reçus
par Martine Venturini, maire, Anne-Lise Defilippi, conseillère déléguée aux manifestations et Gisèle Motta, conseillère municipale*

10 familles ou habitants ont participé aux 2 concours proposés chaque année par la commune. Les participants se sont retrouvés autour d'un moment convivial.

La commune tient à remercier la fleuriste « La Gentiane » et « Mr Bricolage » pour avoir offert des bons cadeaux à l'ensemble des participants.

Et les gagnants sont :

FLEURISSEMENT : M. Jean-Michel Coumès

ILLUMINATIONS COMMERCANTS : Élévation Coiffure

ILLUMINATIONS MAISONS AVEC JARDIN : Mme Pascale Lekieffre

Accueil des nouveaux habitants

Le 20 novembre, les habitants arrivés sur la commune depuis 2019 ont été reçus par les élus. Une soixantaine d'habitants ont participé à ce rendez-vous qui leur a permis de mieux appréhender le village.



Les élus, accueillant les nouveaux habitants



Les nouveaux habitants, venus en grand nombre

Patricia, première femme sapeur-pompier de Chapareillan

Le 9 décembre 1990, Patricia Mouchon n'a que 18 ans lorsqu'elle décide de s'engager dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires de Chapareillan / Barraux. 31 ans plus tard, après avoir gravi les échelons jusqu'à devenir sergent-chef, nous avons souhaité lui rendre hommage pour sa motivation et son investissement au sein de la caserne.



Sergent-chef Patricia Mouchon

Pourquoi avez-vous décidé de vous porter volontaire en tant que sapeur-pompier ?

Lorsque j'avais 18 ans, je souhaitais me rendre utile auprès de nos concitoyens. J'avais envie d'aider les gens. C'est pourquoi je me suis rendue à un entretien à la caserne de Chapareillan pour me porter volontaire. Trois jours après je partais sur ma première intervention.

Vous souvenez-vous de votre première intervention ?

Oui, c'était le 12 décembre 1990. Ce jour-là, il neigeait à gros flocons à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. De nombreuses personnes étaient coincées dans leur voiture. Nous nous sommes rendus sur les lieux pour les sortir de là.

Pour vous, quelles sont les valeurs d'un sapeur-pompier ?

Un sapeur-pompier est une personne qui a pour vocation principale de combattre le feu dans de nombreuses situations. Nous portons secours de diverses natures en protégeant les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.

En tant que volontaires, nous avons les mêmes missions et les mêmes tenues que les pompiers professionnels. La seule différence est que pour nous cela reste une passion et non un métier. Nous devons donc concilier notre vie professionnelle et notre vie privée en plus de cette passion.

Il faut être très motivé et disponible afin d'assumer son engagement.

Avez-vous rencontré des difficultés en tant que première femme de la caserne ?

Pas spécialement, mais il est vrai qu'il fallait avoir du caractère et du répondant pour ne pas se laisser faire. Aujourd'hui, nous sommes plusieurs femmes volontaires à Chapareillan et dans d'autres casernes. Ceci est une belle évolution.

Que diriez-vous aux jeunes qui souhaitent s'engager ?

À celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, je leur dirais qu'il faut être motivé et disponible. Être sapeur-pompier, ce n'est pas uniquement porter l'uniforme. C'est surtout assumer son engagement.

Journée du patrimoine : les icônes à l'honneur

Dimanche 19 septembre, les Saints Apôtres de Chapareillan, groupe d'écriture d'icônes, ont partagé leur art à l'occasion des journées du patrimoine.

L'église de Chapareillan était occupée par les membres de l'atelier d'écriture d'icônes. Le groupe d'Anne-Marie Carayol avait décidé d'ouvrir ses portes aux visiteurs des Journées du Patrimoine, et de fait, d'ajouter un jour d'écriture, en plus du lundi et du mardi habituels. Quelques promeneurs sont venus s'intéresser à son travail. Certains se sont même renseignés sur les modalités de l'atelier. Un stage en août avait permis à de nouvelles personnes de découvrir cet art, et a amené une nouvelle recrue à l'atelier.



Les membres de l'atelier d'écriture

Ils ont nettoyé la nature

L'opération « Nettoyons la Nature », organisée par les CME le 25 septembre dernier a réuni près de 65 volontaires pour venir ramasser les déchets traînant dans nos rues. Les 5 groupes d'habitants, accompagnés d'un CME et d'un élu, ont récolté près de 60 kg de déchets (masques, papiers, mégots...) en sillonnant la quasi-totalité des rues de Chapareillan.



Commémoration du 11 novembre 1918



Discours du Maire en présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers



La Clique de Cruet



Portage de drapeaux



Discours des enfants de la commune

La commune investit dans un nouveau véhicule électrique

Après l'achat du véhicule électrique dédié aux services techniques, en juin dernier, et toujours dans un souci de respect de l'environnement, la mairie a investi dans une voiture électrique toujours de marque française.

Cette dernière est une voiture de service réservée aux agents de la commune pour leurs déplacements professionnels, évitant ainsi d'utiliser les véhicules personnels.



Expression politique de la majorité

Nous souhaitons éviter toute polémique dans le bulletin municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif.

Cette volonté sera reconnue par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

Martine Venturini, Valérie Imbault-Huart, Fabrice Blumet, Emmanuelle Gioanetti, Roland Socquet-Clerc, Valérie Saclier, Gilles Forté, Annelise Defilippi, Yann Limousin, Valérie Seyssel, Lucas Beysson, Stéphane Roche, Malika Manceau, Franck Sommé, Suan Hirsch, Sylvie Thome, Jean-Pierre Villesoubre, Gisèle Motta, Christopher Dumas

Expression politique de l'opposition

Le grand cirque du PLU et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pas simple le grand écart. Il en faut de la souplesse pour réussir élection et révision du Plan Local d'Urbanisme. Jongler entre promesses et respect des règlements. Il faut être malin, savoir attendre la réélection pour sortir le couperet en passant de 45 ha constructibles à 15 ha. Caresser l'électeur dans le sens du poil en privilégiant au premier mandat la maison individuelle au détriment des objectifs de densification. Objectifs qu'il va falloir respecter en construisant maintenant des maisons accolées et des logements collectifs sur plusieurs étages !!

Le projet d'urbanisme d'aujourd'hui ne peut se réduire à la spéculation foncière de quelques propriétaires, ni à la transformation en une cité dortoir pavillonnaire, encore moins à des constructions qui défigurent le caractère de notre village. Le projet arrêté par la majorité ne prend pas suffisamment en compte la qualité de vie, la sécurité des déplacements, les énergies disponibles, l'architecture, les nuisances, ... Réveillez-vous Chapareillanais ! Faites-vous entendre lors de l'enquête publique à venir, sinon...

Vous verrez que certains terrains auront été classés comme par magie en terre agricole ou en zone naturelle ! Vous pourrez peut-être rêver au mieux, qui sait, d'une usine de méthanisation... Pas simple non plus, cette usine de méthanisation ... Quand nos voisins savoyards votent contre ce projet, que nombre d'avis scientifiques, d'articles de presse font état de risques environnementaux et d'absence de réductions des gaz à effet de serre, à Chapareillan la majorité vote pour !!! Quid du débat préalable ? Quid des réunions publiques d'information ? Quid de la concertation avec les habitants ?

*Anne Morris, Bruno Berlioz, Olivier Bourquard, Jean Miellet
Nous joindre : achapareillan@laposte.net ou par courrier :
Elus de la minorité – mairie de Chapareillan 38530*

Vos poubelles ne sont pas ramassées ? Vos rues ne sont pas déneigées ? Pourquoi ?

La réponse est très simple !
Certains habitants se garent sur la chaussée !
Conséquences : les agents du SIBRECSA ne peuvent pas accéder aux containers et les agents des services techniques ne peuvent pas déneiger !
Alors soyez vigilants ! Respectez votre voisinage et nos agents !

Autre conseil pour l'hiver :

Pensez à protéger vos compteurs d'eau.
Avec le gel, ceux-ci peuvent être endommagés.

Les Travaux du restaurant scolaire et du dojo ont démarré

Le 16 novembre dernier, les travaux du restaurant scolaire et du dojo ont pu commencer. Les 14 lots (destruction, charpente, menuiseries...), prévus initialement ont été attribués.



1^{er} jour du démarrage des travaux



Démontage de la toiture du dojo



Dojo au 10 décembre 2021



Restaurant scolaire au 10 décembre 2021

Protection du captage de la source des Éparres

Ce chantier a pour objectif d'éviter les chutes de blocs dans la source des Éparres, principale source d'eau potable pour la commune de Chapareillan.



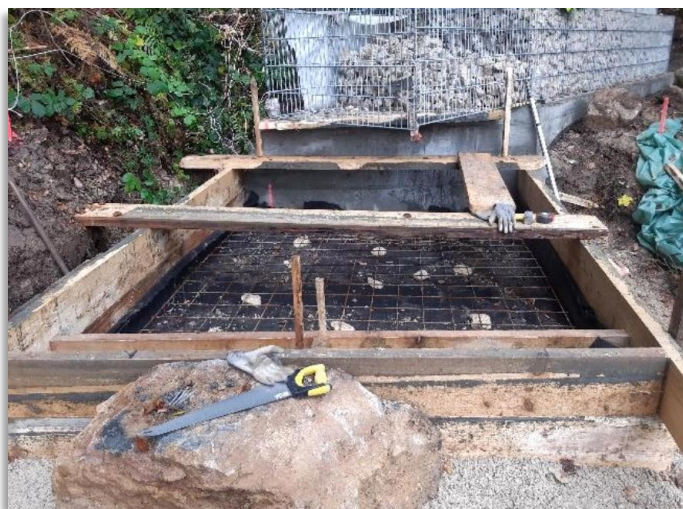
Photo avant le démarrage des travaux



Préparation du terrassement avant la mise en place d'une membrane étanche et du coulage du béton



1^{er} tronçon des gabions terminé



Coffrage de la 2^e partie de la dalle de répartition



Vue du gabion depuis le captage

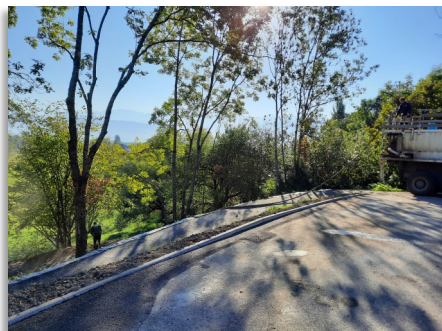


Cuvette de ruissellement

Travaux



Plantation de lierres sur le cheminement piétonnier



Engazonnement par hydroseeder sur le cheminement piétonnier



Travaux sur le captage de Saint-Marcel-d'en-Bas



Reprise des murs du cimetière du chef-lieu par les Services Techniques



Reprise du muret de soutènement, rue du Souvenir Français



Réfection du clocher de l'église de Bellecombe



Enrobé, chemin de Joyan



Enrobé dans une impasse, rue des Gantières



Enrobé sur le trottoir, rue de Clessant



Enrobé, chemin du Crève-Cœur, Saint-Marcel-d'en-Bas



Nouveaux containers devant la salle polyvalente



Nouveau container derrière l'église, réservé pour les cartons bruns

Les vacances d'automne à l'accueil de loisirs



Stage tir à l'arc, activité animée par Christophe Ducourtil, brevet d'état



Semaine Halloween

Ça smoothie à la cantine !

Le 22 octobre, SHCB, prestataire des repas, a proposé aux enfants une animation smoothies. 2 intervenants sont venus leur faire découvrir comment se préparer un petit cocktail de fruits. Mais chose exceptionnelle, pour préparer cette mixture, il ne fallait pas appuyer sur un bouton comme à la maison... mais pédaler !
Ceux du premier service ont eu droit au smoothie en dessert et ceux du second en apéritif !



Des goûters pour la semaine du goût !

La semaine du goût s'est déroulée du 11 au 15 octobre. Le thème retenu pour cette année était « le goûter ». Tous les enfants inscrits au service périscolaire du soir ont pu profiter de ce moment convivial.

Qu'est-ce que la Semaine du Goût ?

Soutenue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Semaine du Goût est une manifestation destinée à promouvoir auprès du grand public la richesse du patrimoine culinaire français, l'éducation au goût et la diversité alimentaire dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Pourquoi le goûter ?

Parce que l'éveil des papilles commence dès le plus jeune âge, nous participons à cette manifestation pour éveiller le sens gustatif des enfants et les sensibiliser aux règles d'une alimentation équilibrée. Nous avons choisi le goûter parce qu'il est un allié pour la santé et c'est aussi un moment de partage que nous avons avec vos enfants.

Le goûter est un plaisir gourmand. Il n'est bénéfique que s'il est équilibré. Mieux vaut privilégier les aliments peu gras et peu sucrés, pour un apport en énergie durable avec peu de calories.

Pour un goûter équilibré, que faut-il manger ?

Un goûter équilibré se compose d'un produit céréalier comme le pain, les biscuits, les céréales, d'un produit laitier au choix : verre de lait, portion de fromage, yaourt... et d'un fruit ». La composition d'un goûter équilibré chez un enfant varie selon son âge, ses activités et son appétit.

Quelle énergie doit fournir le goûter ?

« Le goûter peut apporter entre 15 et 20 % de l'apport calorique de la journée », précise la diététicienne. Cela correspond :

- chez les 3-5 ans à 200 calories,
- chez les 6-9 ans à 250 calories,
- chez les 9-12 ans à 400 calories environ.

À quelle heure faire cette pause énergie ?

En général, le goûter se prend à la sortie de l'école, soit entre 16^h00 et 17^h30 environ. « Veillez à ce qu'il ait lieu au moins deux heures avant le dîner, conseille Laura Annaert, afin que l'enfant n'ait pas l'appétit coupé pour le dîner. Sinon, il faudra prévoir un souper plus léger. »



Goûters proposés aux enfants :

À noter que les enfants choisissent entre leur goûter et celui offert par la commune.

Lundi 11 octobre : le classique :

Un morceau de pain avec une barre de chocolat + 1 verre de jus de fruits

Mardi 12 octobre : le sportif :

1 bol de céréales à tremper dans du lait + 1 fruit.

Jeudi 14 octobre : le salé :

1 tranche de pain complet + un morceau de fromage (emmental) + 1 verre d'eau

Vendredi 15 octobre : le gourmand :

1 tranche de cake + 1 yaourt + 1 salade de fruits.

Accueil de loisirs : inscriptions pour les vacances d'hiver

L'accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances d'hiver, du 15 au 24 février.

Le programme sera disponible sur notre site la première semaine des vacances de Noël

**Les inscriptions débuteront
LUNDI 10 JANVIER A 20^h00**

Les inscriptions ne seront prises en compte par courriel et par écrit qu'à partir de 20^h00 directement au pôle enfance dans l'ordre d'arrivée.

Pour inscrire vos enfants, n'hésitez pas à prendre contact auprès du Pôle Enfance / Jeunesse !

Contact :
enfancejeunesse@chapareillan.fr
☎ : 04 76 71 91 34



Nouvelles acquisitions



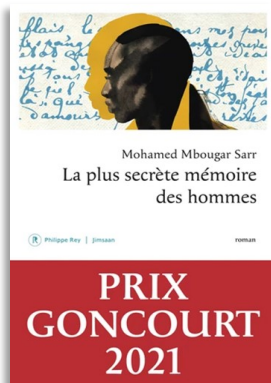
S'adapter De Clara Dupont-Monod

C'est l'histoire d'un enfant aux yeux noirs qui flottent, et s'échappent dans le vague, un enfant toujours allongé, aux joues douces et rebondies, aux jambes translucides et veinées de bleu, au filet de voix haut, aux pieds recourbés et au palais creux, un bébé éternel, un enfant inadapté qui trace une frontière invisible entre sa famille et les autres.



Jack et la grande aventure du cochon de Noël De J.K. Rowling

Jack est très attaché à son cochon en peluche de petit garçon. Ils ont tout vécu ensemble, les bons comme les mauvais moments. Jusqu'à cette veille de Noël où arrive la catastrophe : le cochon est perdu ! Mais la nuit de Noël n'est pas une nuit comme les autres.



La plus secrète mémoire des hommes De Mohamed Mbougar Sarr

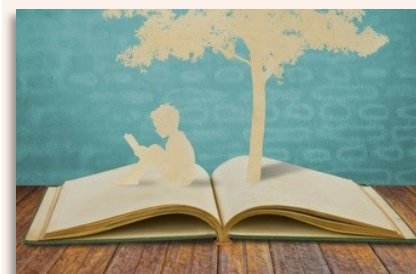
En 2018, Diégane Latyr Faye, jeune écrivain sénégalais, découvre à Paris un livre mythique, paru en 1938 : *Le Labyrinthe de l'inhumain*. On a perdu la trace de son auteur, qualifié en son temps de " Rimbaud nègre ", depuis le scandale que déclencha la parution de son texte. Diégane s'engage alors, fasciné, sur la piste du mystérieux T. C. Elimane, où il affronte les grandes tragédies que sont le colonialisme ou la Shoah.



Nouveau départ Elisabeth Jane Howard

Juillet 1945. Deux mois après la fin de la guerre, la famille Cazalet décide de quitter Home Place pour retourner vivre à Londres. Pourtant, si la paix est enfin signée, rien ne sera jamais plus comme avant... Rupert, après cinq ans d'absence, retrouve une Angleterre encore sous le coup des privations et des bouleversements politiques.

Délivre Ensemble prochaines rencontres



THÈME : LA LITTÉRATURE DANS L'ACTUALITÉ

MARDI 11 JANVIER
MARDI 1^{ER} MARS
15^H 30 / 17^H 30
Bibliothèque

Si la lecture vous intéresse, rejoignez nous... Venez partager, échanger, trouver des idées de lecture... N'hésitez pas à nous contacter à la bibliothèque ou à la mairie qui transmettront...

L'anglais près de chez vous

Mathilde Bonora, enseignante depuis près de 15 ans, a pris une disponibilité afin de mettre son savoir et ses compétences en anglais au profit des particuliers de Chapareillan et des communes aux alentours.

Pourquoi ce changement de parcours ?

J'ai été enseignante pendant 15 ans, j'ai travaillé en école d'immersion (en anglais) et je suis partie vivre aux États-Unis pendant 4 ans. J'ai été formée aux pédagogies anglo-saxonnes basées sur la coopération, l'action et le plaisir. Suite à mon parcours professionnel, j'ai souhaité faire évoluer ma façon d'enseigner et toucher différents publics. C'est pourquoi j'ai décidé de créer ma propre entreprise et de me lancer ce nouveau défi.

Que proposez-vous ?

Je propose différentes prestations selon le public concerné. Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, je propose une immersion en anglais à la pause déjeuner ou à la sortie de l'école mais aussi des séances les mercredis matin et durant les vacances scolaires. Le chant, l'oral, et le jeu sont au cœur des apprentissages. Pour les collégiens, des séances les mercredis après-midi et pendant les vacances sont plus adaptées à leurs emplois du temps. Je les aide à prendre confiance à l'oral, éprouver du plaisir à parler et communiquer. C'est essentiel pour progresser en anglais. Les adultes sont également concernés pour améliorer leur anglais. Par exemple, pour préparer un voyage,

une présentation professionnelle ou simplement pour le plaisir d'apprendre.

Comment gérez-vous les enfants à la pause déjeuner ?

De la même façon que pour le goûter. Je propose une formule clef-en-main. C'est-à-dire que je vais récupérer vos enfants directement à l'école et j'inclus soit le déjeuner, soit le goûter dans la prestation. Tout le temps d'activité se déroule en anglais. Les apprentissages sont très structurés, adaptés aux niveaux des enfants, et ludiques. Afin de mieux connaître mes prestations, je propose des cours d'essai. Il suffit de me contacter pour convenir d'une date.

Quelle est la durée de l'engagement des participants ?

Cela dépend de ce que viennent chercher les participants. La durée peut être d'une semaine sur un stage, d'un trimestre, d'un semestre ou d'une année pour les mercredis et après l'école. J'essaie de m'adapter aux attentes des participants.

Un petit mot en anglais pour conclure ?

If you wish to know more about my services, my teaching methods and my fees, do not hesitate to contact me, I will be delighted to answer your questions. *



Mathilde Bonora

Renseignements : Mathilde Bonora

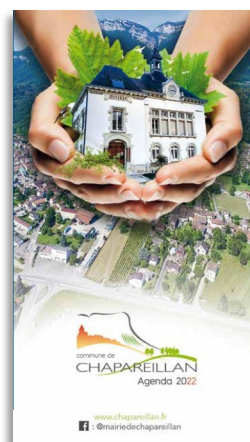
mathilde.bonora@gmail.com

☎ : 06 14 75 73 76

** Si vous avez besoin d'informations ou si vous souhaitez en savoir plus sur mes méthodes d'apprentissage, ma pédagogie, mes tarifs... N'hésitez pas à me contacter, je me ferai une joie de vous répondre.*

Un agenda offert par les commerçants

Pour la 3^e année, les commerçants de Chapareillan et alentours ont le plaisir de vous offrir cet agenda. Retrouvez à l'intérieur toutes les informations pratiques de la commune !



Renouvellement au Karaté Club

Après 37 ans de présidence du Karaté Club, Maryse Girardy et Johan Grizaud ont décidé de transmettre la gestion du club et l'enseignement de la pratique à de nouvelles mains. C'est ainsi que le 16 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu, dans le but de perpétuer l'apprentissage du karaté Wado Ryu au sein du village. Le club a été formé en 1985 par leurs soins dans la commune, et ils sont ravis qu'une nouvelle génération pleine de bonnes volonté prenne le relais afin de voir l'association continuer à exister pour de très nombreuses années. Ils assurent pour cela la transmission avec leurs remplaçants en tant que membres d'honneurs du bureau.

Nous les remercions pour toutes ces belles années, et pour l'héritage laissé !

La présidence sera à présent occupée par Julien Cartier, et l'enseignement par Luc Delage, accompagnés par tous les membres du club.



*Johan Grizaud et Maryse Girardy,
fondateurs du Karaté Club de Chapareillan*



Contact :

Julien Cartier

📞 : 06 88 89 23 88

Atelier d'écriture imaginative

L'atelier d'écriture imaginative poursuit son aventure.

Les prochaines séances auront lieu les vendredis 21 janvier et 18 mars, de 20^h00 à 21^h30 dans les locaux de l'AMC, salle Beethoven. Ces séances sont animées par Brigitte Charnier et Isabelle Russu.

Contact :

<https://www.facebook.com/Sciriolus-337960369899140>



Amicale Laïque

L'association de l'Amicale Laïque est désormais tenue par une nouvelle équipe, dynamique et motivée. Et qui dit nouvelle équipe, dit également nouvelles idées !

Le marché de Noël en fait partie. Il s'est déroulé le samedi 4 décembre sur le parking de l'école élémentaire publique, et malgré la pluie, les visiteurs ont répondu présents ! Un grand merci à la commune de Chapareillan, à tous les exposants, ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont venus nous aider, et sans qui rien n'aurait été possible !

Par ailleurs, la vente de chocolats de Noël a rencontré un franc succès, et la vente de saumon a également connu une très belle participation !

En ce qui concerne les autres actions de l'Amicale Laïque, sachez que nous allons organiser une vente de bulbes au printemps, ainsi que la kermesse en juin, pour laquelle nous aurons besoin de parents ! Les ventes et la kermesse sont ouvertes à tous, c'est pour cette raison que vous retrouverez régulièrement les catalogues dans vos boîtes aux lettres, alors n'hésitez plus !

Toute aide est la bienvenue, donc si vous voulez nous rejoindre, c'est possible !

Contact :

Audrey Derez

📞 : 06 33 35 22 04

amicalelaique.chapa@gmail.com

Des soirées jeux avec Ludichap

Amis joueurs, Ludichap vous propose une soirée jeux le dernier mardi de chaque mois.

Venez découvrir ou faire découvrir les jeux qui vous donnent envie.

De plus, pour les plus petits, nous vous proposons une matinée petite enfance qui aura lieu le samedi 5 février.

Au plaisir de jouer avec vous.



Ludichap

Contact :

ludichap38@gmail.com



*L'équipe de bénévoles de
l'Amicale Laïque avec le Père Noël*

Pass Culture : 300 € d'avantages

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Comment bénéficier du pass Culture ?

Pour bénéficier des 300 € du pass Culture, tu dois :

1. Avoir 18 ans
2. Résider en France métropolitaine ou d'outre-mer

Si tu remplis ces deux conditions, tu peux bénéficier en quelques clics des 300 € en allant directement sur l'application.

Les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant en France depuis un an sont éligibles au pass Culture.

Comment s'inscrire au pass Culture ?

Pour s'inscrire au pass Culture, rends-toi sur l'application et dépose ton dossier en quelques clics ! Une fois ton inscription terminée, tu recevras un mail immédiatement pour te confirmer que ton dossier est validé. Il te suffit ensuite de retourner sur l'appli pour te créer un compte. Les 300 € seront automatiquement crédités dessus.

Que peut-on acheter avec le pass Culture ?

Avec ton pass Culture, tu peux réserver des places de concert, de théâtre, de ciné, de spectacle, ton billet pour un festival mais aussi acheter des livres, des vinyles, prendre des cours de musique, de photo ou encore prendre un abonnement à une plateforme de streaming.

Comment ça marche ? Une fois ton compte pass Culture activé, 300 € sont crédités directement sur ton compte. Tu peux en profiter pour réserver des offres culturelles directement sur l'application. De nombreuses offres gratuites sont également proposées sur le pass Culture !

Le pass Culture a mis en place un plafond de 100 € pour les biens numériques (ebook, abonnement SVoD, jeux vidéo...) afin de te permettre de découvrir et diversifier tes pratiques culturelles.

J'ai bientôt 18 ans, comment bénéficier du pass Culture ?

Si tu n'as pas encore 18 ans, tu peux télécharger l'application et créer ton compte en rentrant ta date de naissance. On t'enverra un mail le jour de tes 18 ans pour compléter ton dossier et profiter des 300 € du pass Culture !



Informations et inscriptions :
passculture.fr

Réunion publique avec Grési21

Le collectif Gresi21, moteur citoyen de transition énergétique en Grésivaudan, vous connaissez ?

Une réunion publique se prépare localement (*date et lieu restent à convenir ; mais rappelons que si la pandémie ne doit pas nous empêcher de planifier des rencontres, il faut admettre que certaines pourront être différées, voire annulées*) pour informer, présenter nos actions, rendre compte des réalisations et des avancements...

Ensemble, participons à la lutte contre le gaspillage énergétique et à la production d'énergie renouvelable locale, gérée par les citoyens !

Merci de surveiller les affichages municipaux ou de vous abonner à notre newsletter mensuelle pour en savoir plus (www.gresi21.fr).



Le mystère de la dame blanche

Maurice circule un soir de mai 1982 sur la route nationale 90 en direction de Chambéry. Il est un peu plus de minuit, le conducteur est à une trentaine de kilomètres de Grenoble quand il distingue la silhouette d'une femme. Elle est seule dans l'obscurité. L'homme se demande ce qu'elle peut bien faire là, à une heure si tardive. Intrigué, il s'arrête sur le bas-côté. Une jeune fille ravissante se présente alors à lui. Elle est blonde, habillée en blanc et porte un casque de moto.

Il lui propose de la déposer et l'invite à monter à bord. Les deux inconnus commencent à discuter. Mais à l'approche d'un virage, l'ambiance se tend soudainement quand l'auto-stoppeuse hurle :

« Faites attention... Nous arrivons au Pont-du-Furet. Ralentissez, c'est très dangereux ! » Elle raconte alors, qu'il y a sept ans une jeune fille s'est tuée dans un accident à cet endroit au guidon de sa moto. Le conducteur écrase la pédale de frein et tourne la tête en direction de sa passagère. Mais le siège d'à côté est vide, l'auto-stoppeuse n'est plus dans la voiture.

Déconcerté, il continue sa route tant bien que mal. En arrivant chez lui, il raconte à sa femme la mystérieuse rencontre qu'il vient de faire. Elle, garde son sang-froid. Elle lui répond qu'il a simplement croisé la dame blanche de Chapareillan. Car cette drôle d'auto-stoppeuse qui attend sur la RN90 est connue dans la région. Maurice ne serait pas le seul à l'avoir croisée, ni même invitée à monter dans son véhicule. Un premier automobiliste aurait déjà fait sa connaissance en 1977.

Les essuie-glaces de sa voiture, fonctionnent à toute vitesse. Malgré la pluie diluvienne, ce médecin grenoblois n'a pas eu d'autre choix que de prendre le volant. Ses phares percent l'obscurité, la visibilité est très mauvaise en cette nuit de décembre 1977. Nous sommes à quelques jours de Noël, l'homme roule lui aussi en direction de Chambéry et emprunte la RN 90. À



travers les trombes d'eau et la nuit profonde son regard est attiré par un fin halo de lumière. Il voit alors une jeune femme, dont la robe blanche luit dans l'obscurité. Le médecin stoppe sa voiture et l'inconnue s'approche.

Elle est entièrement trempée. Ses cheveux blonds gouttent sur ses épaules nues, sa robe légère est maintenant alourdie par la pluie. Le Grenoblois n'hésite pas longtemps et l'invite à le rejoindre. La jeune femme demande à être déposée chez ses parents et indique le chemin au conducteur. La route traverse maintenant une forêt, la voiture s'approche de la commune de Chapareillan. La destination n'est plus très loin.

Il pleut encore à verse lorsque le médecin immobilise sa voiture devant la maison de la jeune fille. Il lui prête son manteau le temps qu'elle rentre chez elle. Mais les minutes passent et il ne la voit pas revenir. Qu'importe, il doit de toute façon reprendre cette route le lendemain, il en profitera pour s'arrêter et récupérer sa veste.

Vingt-quatre heures plus tard, la pluie a cessé. Le médecin retourne là où il a déposé l'auto-stoppeuse. Il sonne à la porte, mais ce n'est

Erratum

Nous tenions à signaler à votre attention des erreurs et inexactitudes concernant les informations sur notre précédent sujet intitulé « La mystérieuse Vierge du Cernon ».

En effet, certaines personnes proches des familles citées dans cet article, nous ont fait part de la fausseté des faits relatés.

Le service de communication/culture s'excuse auprès des personnes concernées.

pas la jolie jeune fille blonde qui lui ouvre. À la place, c'est une vieille dame. Il s'agit sûrement de sa mère, se dit-il. C'est en effet le cas, mais ce qu'elle lui annonce le fige sur place. Dans cette maison, il n'y a plus qu'elle et son mari. Leur fille est décédée deux ans plus tôt, en mai 1975, dans un accident de moto.

Le médecin n'y croit pas. Il n'est pas fou, il l'a bien vue, elle était assise là dans sa voiture, juste à côté de lui. Son visage, il le revoit encore. La vieille femme s'en va chercher une photo. Dessus, il y a sa fille, un grand sourire aux lèvres. Un sourire qui ne laisse aucun doute, le médecin le reconnaît tout de suite.

La femme est aussi revenue avec un manteau, qu'elle dit avoir trouvé le matin devant sa porte. Sous le choc, incapable de parler, l'homme reprend son vêtement et sans un mot retourne à sa voiture. Il attendra quelques mois avant de raconter cette étrange aventure. Après lui, d'autres diront aussi l'avoir vue. Mais avec une suite plus dramatique. On rapporte que de nombreux accidents, parfois mortels, ont eu lieu au Pont-du-Furet après l'apparition d'une dame blanche.